



PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 19 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 19 septembre, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 septembre 2017, s'est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER	NOM	PRENOM	PRESENTS	COMPETENCES					
					Electricité	Eclairage Public	Signalisation Lumineuse	Gaz	Bornes	ENR
1	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X	X	X	X	X	X	
2	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian		X	X	X	X	X	
3	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine		X	X		X	X	
4	PONT L'EVEQUE	ARDILLON	Bruno		X	X	X	X	X	
5	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain		X	X		X	X	
6	PONT L'EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie		X	X	X	X	X	
7	PONT L'EVEQUE	AUBIN	Pierre		X	X	X	X	X	
8	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent		X	X	X	X	X	
9	CAEN EST	AUVRAY	Philippe		X	X	X	X	X	
10	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain		X	X		X	X	
11	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre		X	X		X	X	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	X	X	X		X	X	
13	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe		X	X		X	X	
14	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X	X	X		X	X	
15	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X	X	X	X	X	X	
16	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X	X	X		X	X	
17	PONT L'EVEQUE	BENOIST	Claude		X	X	X	X	X	
18	FALAISE	BENOIT	Dominique	X	X	X	X		X	
19	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X	X	X	X	X	X	
20	CU CAEN LA MER	BIGOT	Joseph	X	X	X		X	X	
21	CAEN EST	BIZET	Michel		X	X	X	X	X	
22	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy		X	X	X	X	X	
23	PONT L'EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X	X	X	X	X	X	
24	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	X	X	X		X	X	
25	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X	X	X	X	X	X	X
26	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X	X	X	X	X	X	X
27	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël		X	X		X	X	
28	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X	X	X		X	X	
29	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X	X	X	X	X	X	
30	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre		X	X		X	X	
31	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	X	X	X	X	X	X	
32	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X	X	X		X	X	
33	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	X	X	X	X	X	X	
34	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X	X	X	X		X	
35	LIVAROT - ORBEC	BREZOT	Yves		X	X	X	X	X	X
36	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain		X	X		X	X	
37	CU CAEN LA MER	BUHOT	Cyril		X	X		X	X	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X	X	X		X	X	
39	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie		X	X	X	X	X	
40	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X	X	X	X	X	X	
41	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X	X	X		X	X	
42	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X	X	X	X	X	X	
43	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas		X	X		X	X	
44	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X	X	X		X	X	
45	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel		X	X		X	X	

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER	NOM	PRENOM	PRESENTS	COMPETENCES					
					Electricité	Eclairage Public	Signalisation Lumineuse	GAZ	Bornes	ENR
46	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy		X	X		X	X	
47	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X	X	X	X	X	X	
48	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre		X	X		X	X	
49	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre		X	X		X	X	
50	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul		X	X		X	X	
51	CAEN OUEST	DAVY	Olivier		X	X		X	X	
52	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X		X				
53	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X	X	X	X	X	X	
54	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X	X	X		X	X	
55	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien		X	X		X	X	
56	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	X	X	X	X	X	X	
57	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric		X	X		X	X	
58	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques		X	X		X	X	
59	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X	X	X	X	X	X	
60	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole		X	X		X	X	
61	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph		X	X	X	X	X	
62	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X	X	X		X	X	
63	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X	X	X		X	X	
64	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille		X	X	X	X	X	
65	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise		X	X	X	X	X	
66	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard		X	X	X	X	X	
67	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X	X	X	X	X	X	
68	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X	X	X	X	X	X	
69	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X	X	X	X		X	
70	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	X	X	X		X	X	
71	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie		X	X		X	X	
72	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X	X	X	X	X	X	
73	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian	X	X	X	X	X	X	
74	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian		X	X		X	X	
75	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X	X	X	X	X	X	
76	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	X	X	X	X	X	X	
77	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X	X	X	X	X	X	
78	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc		X	X		X	X	
79	CAEN OUEST	GIRARD	Henri		X	X		X	X	
80	LISIEUX - MOYAux	GLASSON	Claude	X	X	X	X	X	X	
81	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric		X	X		X	X	
82	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X	X	X	X	X	X	
83	LISIEUX - MOYAux	GODEREAUX	Gilbert		X	X	X	X	X	
84	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X	X	X		X	X	
85	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X	X	X	X	X	X	
86	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X	X	X		X	X	
87	AUNAY - BENY - CAUMONT	GRANDIN	Mickaël	X	X	X	X	X	X	
88	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain		X	X	X	X	X	
89	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	X	X	X	X	X	X	X
90	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X	X	X		X	X	
91	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	X	X	X		X	X	
92	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X	X	X		X	X	
93	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	X	X	X	X		X	
94	LISIEUX - MOYAux	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy	X	X	X	X	X	X	
95	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc		X	X	X	X	X	
96	LIVAROT-PAYS-D'AUGE	HENRY	Patricia	X	X	X	X	X	X	X
97	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves		X	X	X		X	
98	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno		X	X		X	X	
99	CU CAEN LA MER	HUET	Roger		X	X		X	X	

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER	NOM	PRENOM	PRESENTS	COMPETENCES					
					Electricité	Eclairage Public	Signalisation Lumineuse	Gaz	Bornes	ENR
100	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X	X	X		X	X	
101	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X	X	X		X	X	
102	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger		X	X		X	X	
103	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick		X	X		X	X	
104	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas		X	X		X	X	
105	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe		X	X		X	X	
106	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X	X	X	X	X	X	
107	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X	X	X	X	X	X	
108	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal		X	X		X	X	
109	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X		X				
110	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X	X	X	X	X	X	
111	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X	X	X	X	X	X	
112	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X	X	X	X		X	
113	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X	X	X	X	X	X	
114	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X	X	X	X	X	X	
115	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André		X	X		X	X	
116	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques		X	X	X	X	X	
117	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc		X	X		X	X	
118	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X	X	X		X	X	
119	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X	X	X	X	X	X	
120	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X	X	X	X	X	X	
121	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X	X	X	X	X	X	
122	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard		X	X		X	X	
123	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X		X				
124	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X	X	X	X	X	X	
125	CU CAEN LA MER	LEMANISSIER	Bernard	X	X	X		X	X	
126	CU CAEN LA MER	LEMARCHAND	Christophe		X	X		X	X	
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X	X	X		X	X	
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel		X	X		X	X	
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean		X	X	X	X	X	X
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoît	X	X	X		X	X	
131	FALAISE	LEROY	Eric	X	X	X	X		X	
132	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël		X	X		X	X	
133	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X	X	X	X	X	X	
134	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean			X				
135	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre		X	X		X	X	
136	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis		X	X	X	X	X	
137	BAYEUX	MANACH	Gérard		X	X	X	X	X	X
138	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X	X	X	X	X	X	
139	BAYEUX	MARIE	Gérard	X	X	X	X	X	X	X
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X	X	X	X	X	X	
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain		X	X	X	X	X	
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice		X	X	X	X	X	
143	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent		X	X		X	X	
144	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X	X	X	X	X	X	X
145	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X	X	X		X	X	
146	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X	X	X		X	X	
147	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X	X	X	X	X	X	
148	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X	X	X		X	X	
149	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie		X	X		X	X	
150	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François		X	X	X	X	X	
151	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul		X	X	X	X	X	
152	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc		X	X	X	X	X	
153	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel			X				
154	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X	X	X	X	X	X	X
155	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc			X				
156	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X	X	X		X	X	

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER	NOM	PRENOM	PRESENTS	COMPETENCES					
					Electricité	Eclairage Public	Signalisation Lumineuse	Gaz	Bornes	ENR
157	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude		X	X		X	X	
158	CAEN AGGLO	PIELOT	Christian			X				
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal		X	X		X	X	
160	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X	X	X	X	X	X	
161	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X	X	X	X	X	X	
162	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc		X	X		X	X	
163	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X	X	X	X	X	X	
164	FALAISE	POURNY	Pascal		X	X	X		X	
165	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X	X	X	X	X	X	
166	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	X	X	X	X	X	X	X
167	CAEN SUD	REGNAULT DE PREMESNIL	Xavier	X	X	X	X	X	X	
168	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel		X	X	X	X	X	
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	X	X	X		X	X	
170	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	X	X	X	X	X	X	
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X	X	X		X	X	
172	CU CAEN LA MER	REYNAUD	Marc		X	X		X	X	
173	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X	X	X	X	X	X	
174	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X	X	X		X	X	
175	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume		X	X		X	X	
176	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X	X	X		X	X	
177	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre		X	X	X	X	X	
178	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques		X	X	X	X	X	
179	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick		X	X	X	X	X	
180	CAEN AGGLO	SERARD	Patrick			X				
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques		X	X	X	X	X	
182	LISIEUX - MOYAU	TARGAT	Dany		X	X	X	X	X	
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X	X	X		X	X	
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe		X	X		X	X	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	X	X	X		X	X	
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER- HAMEL	Gérard	X	X	X		X	X	
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe		X	X		X	X	
188	LISIEUX - MOYAU	TOUGARD	Serge	X	X	X	X	X	X	
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X	X	X	X	X	X	X
190	BAYEUX	TOUPOTTE	Roland		X	X	X	X	X	X
191	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X	X	X	X	X	X	
192	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain			X				
193	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X	X	X	X	X	X	X
194	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis		X	X		X	X	
195	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe		X	X		X	X	
196	CU CAEN LA MER	VREL	Denis			X				
197	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X	X	X		X	X	
198	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA- NODET	Patricia	X	X	X		X	X	
199	CU CAEN LA MER	Représentant à désigner			X	X		X	X	
TOTAL				105	102	105	64	96	102	10

Etait également présente, Mme Janick GAILLARD-PRETI, trésorière CAEN-ORNE-ODON.

Pouvoirs :

	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)
1	Michel LEMOINE	CUCM	Jean-Philippe MAUPETIT	CUCM
2	Jacques ROYER	ST PIERRE/DIVES-MEZIDON	François BLIN	LIVAROT-ORBEC
3	Jean-Marc GILLES	CUCM	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
4	Henri GIRARD	CAEN OUEST	Catherine GOURNEY-LECONTE	VASSY-VIRE-ST SEVER
5	Claude PICOT	CUCM	Xavier DE GOUVILLE	CAEN AGGLO
6	Romain BAIL	CUCM	Claude CHESNEL	BALLEROY LITTRY VILLERS
7	Jean-Yves HEURTIN	FALAISE	Bernard LEJEUNE	SUISSE NORMANDE
8	Guy BIZET	SUISSE NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE NORMANDE
9	Mireille DUFOUR	ISIGNY-TREVIERES	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
10	Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY-DOUVRES	Joël BELLANGER	CUCM
11	Laurent MATA	CUCM	Sengded CHANTHAPANYA	CUCM
12	Gilbert GODEREAUX	LISIEUX MOYAUX	Gérard POULAIN	PONT L'EVEQUE
13	Roger HUET	CUCM	Alain LIARD	SUISSE NORMANDE
14	Sylvie CARILLET	LISIEUX MOYAUX	Claude GLASSON	LISIEUX MOYAUX
15	Joseph DESQUESNE	AUNAY BENY CAUMONT	Christian GABRIEL	AUNAY BENY CAUMONT
16	Pierre COUESPEL	CUCM	Daniel FRANCOISE	CUCM

ACCUEIL DES DELEGUES

Le Président remercie les élus présents à ce troisième Comité Syndical de l'année. Leur présence traduit tout l'intérêt porté au syndicat et à ses travaux.

ORDRE DU JOUR

M. Jacques LELANDAIS indique que l'ordre du jour est conforme à la convocation :

- Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 6 avril 2017 ;
- Election d'un vice-président en charge des concessions gaz
 - Phases « élection » et pendant les phases de dépouillement :
 - Dossiers d'actualité pendant chaque phase de dépouillement ;
 - Etat des transferts de compétences ;
 - Adhésion et retrait d'un membre du Syndicat ;
 - Renouvellement du contrat de concession.
- Finances :
 - Modalités de reversement de la TCCFE
 - Financements par fonds de concours ;
 - Régies de recettes
- Délégations :
 - Actualisation des commissions CAO, CDSP et CCSPL ;
 - Délégations du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président ;
- Gaz : Avenants aux conventions de concessions ANTARGAZ FINAGAZ

PRESENTATION DE LA TRIBUNE

M. Jacques LELANDAIS présente les personnalités à ses côtés à la tribune, à savoir :

- M. Philippe LAGALLE, 1^{er} Vice-Président, en charge de l'administration et des finances ;
- M. Bernard LEJEUNE, Vice-Président en charge de la concession électricité ;
- Mme Sylvie DURAND, Directrice du département concessions.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Alain LIARD, représentant de la commission locale d'énergie de la SUISSE NORMANDE, a été nommé secrétaire de séance.

A –ACTUALITES

A-1. Modalités de vote et décompte des présents

M. Jacques LELANDAIS rappelle les modalités de vote pour ce Comité Syndical, à savoir :

Pour l'élection d'un nouveau vice-président en charge des concessions gaz, en remplacement de M. Sébastien LECLERC, récemment élu député de la 3^{ème} circonscription du Calvados, le vote se fera à bulletin secret.

Pour ce faire, une enveloppe non nominative qui contient des bulletins de vote vierges et la liste des représentants du Comité Syndical éligibles à cette élection a été remise aux représentants présents, au moment de l'émargement.

Les modalités pratiques seront détaillées avant l'appel à candidatures.

Les votes habituels concernant les délibérations à prendre au cours de la séance s'effectueront, comme traditionnellement, à main levée.

Pour ce faire, une enveloppe nominative, avec à l'intérieur des bulletins de couleurs différentes, selon les compétences transférées par vos Commissions Locales d'Énergie respectives ou par la Communauté Urbaine de Caen la Mer a été remise aux représentants au moment de l'émargement.

Le Président rappelle que le quorum s'apprécie par rapport au nombre de voix correspondant aux représentants physiquement présents, et suivant qu'il s'agit d'un vote d'intérêt commun, qui comme son nom l'indique concerne l'ensemble des collègues, ou d'un vote spécifique à une compétence.

Pour la compétence « gaz », nécessitant un vote aujourd'hui, les représentants des Commissions Locales d'Énergie de Falaise et de Caen Agglo ne pourront pas prendre part au vote ; cette compétence n'ayant été transférée par aucune des collectivités de ces deux CLE.

Leurs représentants n'ont donc pas de bulletin de vote correspondant à cette compétence dans leur enveloppe.

Pour faciliter le décompte des voix, seuls les représentants souhaitant s'abstenir ou voter contre lèveront leur bulletin de vote.

Par ailleurs, pour que puisse être pris en compte les pouvoirs, M. Jacques LELANDAIS remercie les représentants ayant reçu des pouvoirs à penser à lever également, le cas échéant, le bulletin de la personne ayant donné pouvoir.

M. Bruno DELIQUE présente l'état des présents, à l'ouverture de la séance :

	Vote d'Intérêt Commun	Votes spécifiques					
		Electricité	Eclairage	Signalisation	Gaz	IRVE	ENR
Représentants	199	189	199	100	181	189	14
Représentants en exercice	198	188	198	100	180	188	14
Quorum atteint à partir de	100	95	100	51	91	95	8
Présents	105	102	105	64	96	102	10
Pouvoirs	16	16	16	8	15	16	0
Total des votants	121	118	121	72	110	118	10

M. le Président annonce les pouvoirs réceptionnés, listés précédemment.

Le quorum étant atteint pour chacun des votes à venir, les représentants peuvent valablement délibérer.

A-2. Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 6 avril 2017

M. Jacques LELANDAIS soumet au Comité Syndical le procès-verbal de la réunion du 6 avril 2017, transmis aux représentants avec la note de présentation.

A noter que Mme Patricia HENRY, élue représentante au Comité Syndical à l'occasion de la Commission Locale d'Énergie de LIVAROT-ORBEC le 14 septembre 2017, n'émet pas d'avis sur ce procès-verbal.

- Décompte des votants :

	Représentants	Représentants en exercice	Présents	Pouvoirs	Total
Nombre de suffrages	199	198	105	16	121

Le procès-verbal du 6 avril 2017 est approuvé, à l'unanimité.

A-3. Election d'un vice-Président en charge des concessions Gaz

Conformément à l'ordre du jour de la réunion et considérant la démission de M. Sébastien LECLERC, élu Député de la 3ème circonscription du Calvados le 19 juin 2017, de toutes ses fonctions au sein du SDEC ÉNERGIE, le poste de 4ème Vice-Président en charge des concessions Gaz est actuellement vacant.

Il y a donc, conformément aux délibérations du Comité Syndical du 3 juin 2014 et du 9 mars 2017, qui fixent le nombre de vice-Présidents à 8, nécessité d'organiser des élections partielles pour le remplacement de M. Sébastien LECLERC, qui était, par ailleurs, représentant de la Commission Locale d'Énergie de LIVAROT-ORBEC.

Avant appel à candidatures, M. Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, rappelle les différentes modalités de vote :

- chaque vote est uninominal à bulletins secrets avec majorité absolue aux deux premiers tours et majorité relative au troisième tour (En cas d'égalité : application de la règle du plus âgé) ;
- un candidat ne doit pas être en situation de cumuler la «conservation d'un intérêt» dans une entreprise et des attributions exécutives au sein du syndicat ;
- chaque candidat sera invité à se présenter et à exposer ses motivations ;
- la procédure de vote se déroule concomitamment à la présentation des différents sujets prévus à l'ordre du jour.

Le Président précise que les statuts du syndicat prévoient explicitement que chaque CLE soit représentée par au moins un membre du Bureau Syndical ; cela permet d'avoir une représentativité homogène des différents territoires au sein du Bureau Syndical.

M. François BLIN, représentant la CLE de LIVAROT-ORBEC, au sein du Bureau Syndical, l'ensemble des représentants, n'exerçant pas déjà une fonction de vice-président, est éligible.

Ont été désignés comme scrutateurs :

- Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, représentante de la Commission Locale d'Energie de VASSY-VIRE-ST SEVER ;
- M. Cédric POISSON, représentant de la Commission Locale d'Energie de BALLEROY-LITTRY-VILLERS ;
- M. Christian GABRIEL, représentant de la Commission Locale d'Energie d'AUNAY-BENY-CAUMONT ;
- M. Gérard POULAIN, représentant de la Commission Locale d'Energie de PONT L'EVEQUE ;
- M. Claude CHESNEL, représentant de la Commission Locale d'Energie de BALLEROY-LITTRY-VILLERS ;
- M. Rémi BOUGAULT, représentant de la Commission Locale d'Energie d'ISIGNY-TREVIERES.

Après vote à bulletins secrets, les dépouillements ont donné les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Candidat :

- Mme Jacqueline ANDRE, représentante de la Commission Locale d'Energie de CREULLY-DOUVRES.

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 121
- Bulletins trouvés dans l'urne : 120
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins blancs : 13
- Suffrages exprimés : 107
- Majorité absolue : 54

Ont obtenu :

- Mme Jacqueline ANDRE, représentante de la Commission Locale d'Energie de CREULLY-DOUVRES, 106 voix.
- M. Christian PIELOT, représentant de la Commission Locale d'Energie de CAEN AGGLO, 1 voix.

Est élue :

Mme Jacqueline ANDRE, représentante de la Commission Locale d'Energie de CREULLY-DOUVRES, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 4^{ème} Vice-Présidente, en charge des concessions Gaz et a été immédiatement installée.



A-4. Election d'un membre du Bureau Syndical

Considérant l'élection, ce jour, de Mme Jacqueline ANDRE, représentante de la Commission Locale d'Energie de CREULLY-DOUVRES, à la fonction de Vice-Présidente en charge des concessions Gaz, en remplacement de M. Sébastien LECLERC, un poste de membre du Bureau Syndical est actuellement vacant.

Il y a donc, conformément à la délibération du Bureau Syndical du 9 mars 2017, qui fixe le nombre de membres du Bureau Syndical à 16, nécessité d'organiser des élections partielles pour le remplacement de Mme Jacqueline ANDRE dans cette fonction.

Avant appel à candidatures et de la même manière que pour l'élection précédente, M. Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, rappelle les différentes modalités de vote.

La CLE de CREULLY-DOUVRES restant représentée au sein du Bureau Syndical, l'ensemble des représentants, n'exerçant pas déjà une fonction de vice-président ou de membre, est éligible à la fonction de membre du Bureau Syndical.

Ont été désignés comme scrutateurs :

- Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, représentante de la Commission Locale d'Energie de VASSY-VIRE-ST SEVER ;
- M. Cédric POISSON, représentant de la Commission Locale d'Energie de BALLEROY-LITTRY-VILLERS ;
- M. Christian GABRIEL, représentant de la Commission Locale d'Energie d'AUNAY-BENY-CAUMONT ;
- M. Gérard POULAIN, représentant de la Commission Locale d'Energie de PONT L'EVEQUE ;
- M. Claude CHESNEL, représentant de la Commission Locale d'Energie de BALLEROY-LITTRY-VILLERS ;
- M. Rémi BOUGAULT, représentant de la Commission Locale d'Energie d'ISIGNY-TREVIERES.

Après vote à bulletins secrets, les dépouillements ont donné les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Candidats :

- M. Gérard MARIE, représentant de la Commission Locale d'Energie de BALLEROY-LITTRY-VILLERS ;
- M. Patrice GERMAIN, représentant de la Commission Locale d'Energie de CAMBREMER-DOZULE.

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 121
- Bulletins trouvés dans l'urne : 120
- Bulletins nuls : 3
- Bulletins blancs : 6
- Suffrages exprimés : 111
- Majorité absolue : 56

Ont obtenu :

- M. Gérard MARIE, représentant de la Commission Locale d'Energie de BALLEROY-LITTRY-VILLERS, 69 voix ;
- M. Patrice GERMAIN, représentant de la Commission Locale d'Energie de CAMBREMER-DOZULE, 42 voix.

Est élu :

M. Gérard MARIE, représentant de la Commission Locale d'Energie de BALLEROY-LITTRY-VILLERS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du Bureau Syndical et a été immédiatement installé.

A-5. Actualités

o Prochains Comités Syndicaux

Pour permettre de garantir l'atteinte du quorum pour les prochaines réunions du Comité Syndical, le Président rappelle que le dernier Comité Syndical de l'année aura lieu le mardi 12 décembre 2017 et annonce d'ores et déjà que, pour le premier semestre 2018, le Comité Syndical se réunira les 8 février et 5 avril.

Ces réunions se tiendront toutes à 14h, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie.

o Commissions Locales d'Energie

M. le Président précise que les prochaines Commissions Locales d'Energie permettront de réunir l'ensemble des délégués et des maires, du lundi 2 octobre au lundi 16 octobre prochain, à raison de deux Commissions locales par jour.

Les partenaires habituels, Enedis, EDF, GRDF, Primagaz, Antargaz et ORANGE, mais aussi les Conseillers départementaux et régionaux, ainsi que les Parlementaires ont également été conviés.

Compte-tenu de la nécessité de remplacer M. Sébastien LECLERC au Comité Syndical, le Président a proposé à M. François BLIN, représentant de cette Commission au Bureau Syndical, d'anticiper la tenue de la CLE « Livarot-Orbec » afin de pouvoir élire un nouveau représentant au Comité Syndical, en amont de cette réunion.

M. Jacques LELANDAIS invite les membres du Comité Syndical à accueillir chaleureusement Mme Patricia HENRY, déléguée de la commune nouvelle de Livarot-Pays-d'Auge et maire déléguée de St Martin du Mesnil Oury, nouvelle représentante de la CLE « Livarot-Orbec ».

M. Bruno DELIQUE présente l'ordre du jour des prochaines CLE :

- **L'Eclairage public fait sa mue**
 - ✓ Un éclairage plus économe et mutualisé : PMV, vidéo...,
 - ✓ Réflexion sur une évolution des forfaits pour 2020,
 - ✓ L'organisation du service « Eclairage public »,
 - ✓ Enquête de satisfaction,
- **Coup d'accélérateur sur la mobilité**
 - ✓ Bilan à l'échelle de la CLE/commune de l'utilisation des bornes de recharges,
 - ✓ Projet de déploiement de bornes rapides,
- **Le futur contrat de concession d'électricité**
- **On échange encore plus :**
 - ✓ DIALOGUE, Visu SDEC,
 - ✓ Matinales à venir.
- **Brèves :**
 - ✓ Retrait de Guilberville et adhésion de la CC Cœur de Nacre,
 - ✓ Attribution des marchés de travaux à compter du 1er janvier 2018,
 - ✓ Recensement des besoins 2018
 - ✓ Campagne de mesures de tension 2017/2018.

M. Bruno DELIQUE rappelle qu'un traditionnel point travaux sera à disposition des élus avant et après la réunion, durant le cocktail.

Par ailleurs, un atelier VisuSDEC sera également proposé aux élus, en fin de réunion, pour l'installation et une démonstration de cette nouvelle application.

o Utilisation des bornes MobiSDEC

M. le Président rappelle que les 217 bornes sont maintenant installées et, pour une borne partie d'entre elles, tout récemment.

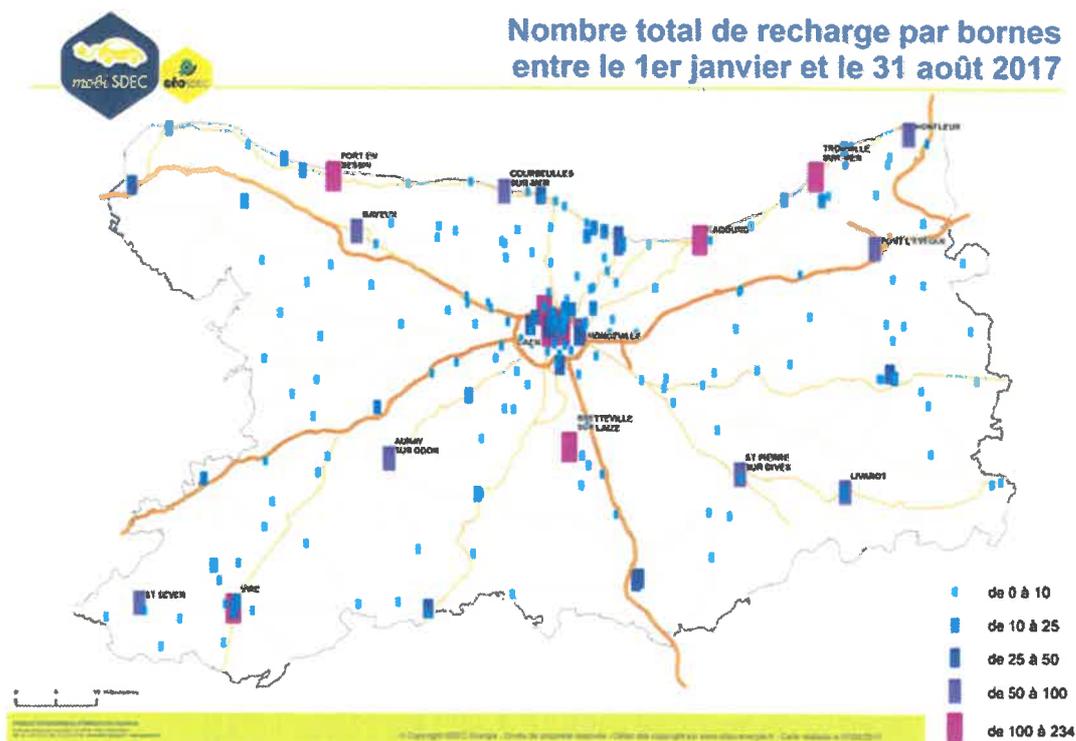
Avant de pouvoir dresser un bilan sur une année pleine de fonctionnement, il propose au Bureau Syndical de dresser un premier provisoire des 8 premiers mois de l'utilisation des bornes sur l'ensemble du département.

Ce bilan sera, par ailleurs, présenté, de manière personnalisée, aux prochaines CLE.

M. Bruno DELIQUE rappelle la répartition géographique, relativement homogène, des 217 bornes.

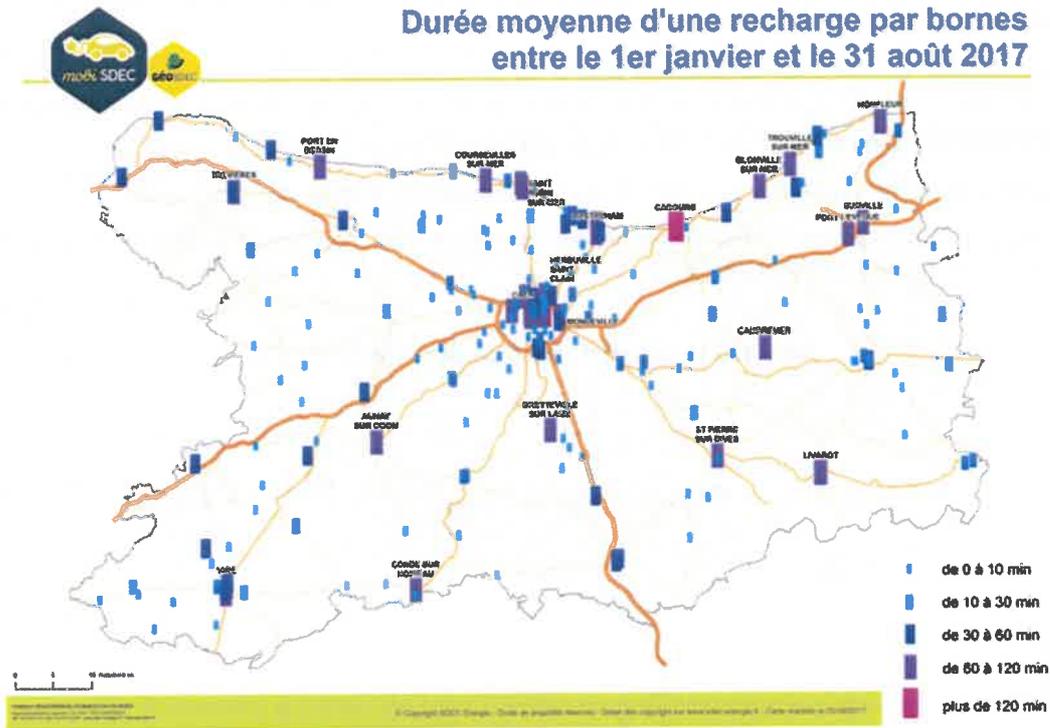
Il présente l'évolution du nombre mensuel de recharges cumulées et le nombre total de recharge par bornes, entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2017, à savoir :

Nombre mensuel de recharges cumulées



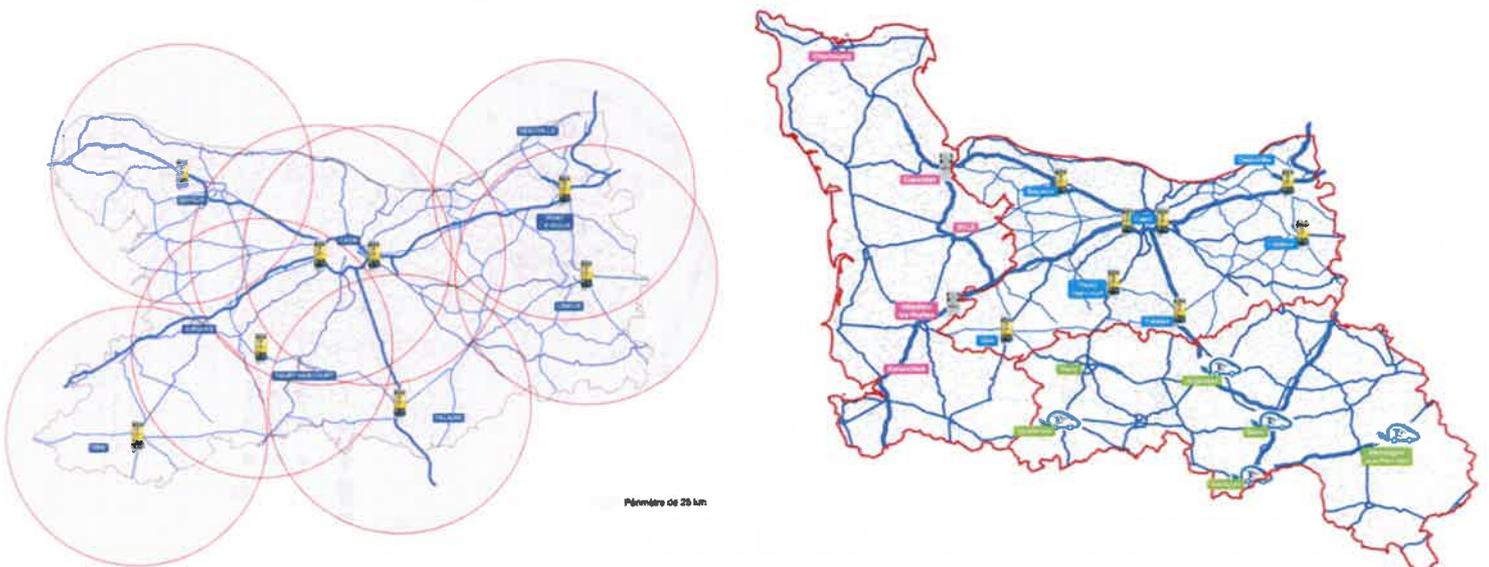
Pour les prochaines statistiques, un intérêt sera porté sur le profil des utilisateurs (abonnés ou non, usagers du Calvados ou d'un autre département ...).

De la même manière, la durée moyenne d'une recharge est présentée aux membres du Bureau Syndical :



De prochaines études vont être menées pour savoir comment la durée moyenne d'une recharge peut évoluer (besoins des usagers, type de véhicule ...).

M. Bruno DELIQUE présente également les grands axes de déploiement de 8 bornes rapides sur le territoire, en cohérence avec le SDEM50 et le TEN61 :



Handwritten initials: BL JE

o Normandie Electrique Tour

M. Jacques LELANDAIS rappelle que la Foire Internationale de Caen a ouvert ses portes le 15 septembre dernier et que le syndicat est sur le point de vivre la 2^{ème} édition du Normandie Electrique Tour, organisée en partenariat avec Caen Event.

Il présente aux membres du Comité Syndical les 3 moments forts de cette édition :

- **Le village de la mobilité durable**, du vendredi 22 au dimanche 24 septembre (plan, exposition Bouger Vert) ;
- **Le rallye des gourmands**, le samedi 23 septembre (deux parcours proposés : 130 et 230 km).
- **La balade des gourmands** sur la voie verte, au départ de la Foire, puis sur le chemin de halage du canal de Caen jusqu'au château de Bénouville, le dimanche 24 septembre. Ouverte aux vélos (électriques ou non), gyropodes, trottinettes, rollers,....

M. le Président rappelle que des billets d'entrée à la Foire de Caen ont été envoyés aux représentants du Comité Syndical avec leur convocation, pour leur permettre de participer à ces manifestations et d'autres sont encore disponibles à l'accueil, si nécessaire.

o La Fabrique Energétique

M. Jacques LELANDAIS annonce que le concept de la « Maison de l'Énergie » va bientôt s'étoffer d'un nouvel espace consacré à la Transition Energétique.

Pour rappel, la Maison de l'Énergie, est déjà composée :

- d'une exposition « 2050 » qui fonctionne très bien ;
- d'expositions nomades (« parcours de l'énergie » et « 2050 »), mises gracieusement à dispositions des collectivités ;
- d'ateliers pédagogiques ;
- de l'exposition « Electricité, suivez le fil » dans le hall du SDEC ÉNERGIE.

La loi de transition Energétique, la mise en place de la «Commission Consultative pour la Transition Energétique », l'accompagnement du syndicat en matière de PCAET, de production d'énergie renouvelable ou de conseil pour l'efficacité énergétique, a conduit le syndicat à créer ce nouvel espace dénommé « La Fabrique Energétique ».

M. le Président invite l'ensemble des représentants au Comité Syndical à venir l'inaugurer le 7 novembre prochain à 11h30 ; une invitation officielle leur sera adressée prochainement.

o Application mobile : VisuSDEC

M. le Président rappelle que, depuis mai 2017, le SDEC ÉNERGIE propose une application mobile « VisuSDEC » permettant de signaler divers incidents intervenus sur le réseau d'Electricité, d'Eclairage Public et sur les bornes de recharges pour véhicules électriques.

Cette application mobile, disponible sur smartphone, s'adresse essentiellement aux élus et aux techniciens des communes, afin de faire remonter rapidement un maximum d'informations du terrain et permettre une intervention au plus vite.

M. Jacques LELANDAIS précise que cet outil n'a pas vocation à remplacer GéoSDEC ou à se substituer aux appels ou aux courriers. Il s'agit tout simplement d'une autre façon de communiquer.

M. Bruno DELIQUE explique que l'application est en libre téléchargement, depuis l'App Store pour les téléphones Apple et sur Google Play Store pour tous les Android, et présente les quelques étapes d'un signalement.

Le Comité Syndical prend acte de ces communications.

A-6. Etat des compétences transférées

M. le Président annonce que, depuis la dernière réunion du Comité Syndical, les Bureaux Syndicaux, lors de leurs réunions des 12 mai, 30 juin et 15 septembre 2017, ont acté les nouveaux transferts de compétences sollicités, et l'ont autorisé à les mettre en œuvre, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés.

Ces nouveaux transferts sont résumés comme suit :

Compétences	Collectivité
Energies Renouvelables	Livarot-Pays-d'Auge, pour la mise en place d'une toiture photovoltaïque sur la salle des fêtes de la commune déléguée de Notre Dame de Courson.
	Subles, pour la mise en place d'une toiture photovoltaïque sur l'atelier technique municipal.
Infrastructures de recharge pour véhicules électriques	Noeues de Sienne et Saint-Pierre-en-Auge, pour l'ensemble de leur territoire.
Eclairage Public	Fourneville, Ouistreham et Vieux-Bourg.
Signalisation Lumineuse	Esson.

A ce jour, le décompte des adhérents aux différentes compétences est donc le suivant :

Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse
489 communes 1 intercommunalité	445 communes 8 intercommunalités	38 communes 1 intercommunalité

Gaz	Infrastructures de charges pour véhicules électriques	Energies Renouvelables
75 communes 1 intercommunalité	117 communes 1 intercommunalité	2 communes

A-7. Retrait et adhésion d'un membre

o Retrait de la commune déléguée de Guilberville

La commune de Guilberville dans la Manche a fusionné avec les communes de Gièville, Brectouville et Torigny-sur-Vire pour former la commune nouvelle de Torigny-les-Villes.

Par délibération du 20 septembre 2016, la commune nouvelle de Torigny-les-Villes a acté du retrait du SDEC ÉNERGIE de la commune de Guilberville et de son adhésion au syndicat d'énergie de la Manche.

Pour rappel, le Comité Syndical, par délibération en date du 12 décembre 2016, a acté les modalités de retrait de la commune déléguée de Guilberville du syndicat au 31 décembre 2017.

Suite à ces décisions, il convient, conformément aux dispositions de l'article L 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), que chaque membre du syndicat délibère également pour accepter ce retrait.

Pour être accepté, le retrait d'un membre doit recevoir l'aval de la majorité qualifiée des collectivités membres du SDEC ÉNERGIE, un arrêté préfectoral actant de cette décision.

Chaque membre dispose ainsi d'un délai de trois mois pour délibérer, délai courant à compter de la date de notification de la délibération du Comité syndical du SDEC ÉNERGIE approuvant ce retrait.

A défaut de délibération dans ce délai, la décision du membre est réputée défavorable.

Cette notification sera adressée à chacun des membres du SDEC ÉNERGIE le 21 septembre prochain.

M. le Président remercie M. Mickaël GRANDIN, maire-délégué de Guilberville, pour son investissement car, ardent défenseur du SDEC ÉNERGIE, il a toujours été présent aux différentes réunions du syndicat.

Le SDEC ÉNERGIE a soutenu la commune dans ses projets d'investissement et les relations ont toujours été excellentes.

Tout naturellement, la commune de Torigny Les Villes à laquelle Guilberville est rattachée depuis le 1^{er} janvier 2016, a décidé de se rapprocher du syndicat de la Manche, le SDEM. Il s'agit d'une décision rationnelle, partagée par le SDEC ÉNERGIE.

M. Jacques LELANDAIS laisse la parole à M. Mickaël GRANDIN, qui, à son tour, exprime son plaisir d'avoir pu travailler toutes ces années avec le SDEC ÉNERGIE, dont il souligne l'investissement départemental et les orientations prises en matière d'économies d'énergie, de déploiement des bornes de recharges ...

o **Adhésion de la communauté de communes Cœur de Nacre**

La Communauté de communes « Cœur de Nacre » qui regroupent les communes d'Anisy, de Basly, de Bernières sur Mer, de Colomby-Anguerny, de Courseulles sur Mer, de Cresserons, de Douvres la Délivrande, de Langrune sur Mer, de Luç sur Mer, de Plumetot, de Reviers et de Saint Aubin sur Mer vient d'être autorisée à étendre ses compétences à la production d'énergie renouvelable, par arrêté préfectoral en date du 8 août 2017.

Dans ce cadre, cette communauté de communes a sollicité le syndicat pour son adhésion, afin de transférer au syndicat cette compétence, en particulier pour la production d'énergie solaire photovoltaïque de la toiture du centre aquatique Aquanacre.

Monsieur Le Président précise que :

- cette adhésion est subordonnée à l'accord des assemblées délibérantes des membres du syndicat dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement.
- les assemblées délibérantes des membres disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du SDEC ÉNERGIE pour se prononcer sur le retrait envisagé. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.
- la décision d'adhésion est prise par le ou les représentants de l'Etat dans les départements concernés.

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical de se prononcer sur cette demande d'adhésion et de transfert de compétence, à compter de la date de publication de l'arrêté inter préfectoral prononçant l'adhésion.

➔ **Délibération d'intérêt commun :**

- Décompte des votants :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	198	105	16	121

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'accepter l'adhésion de la Communauté de communes Cœur de Nacre au SDEC ÉNERGIE ;
- d'accepter le transfert de sa compétence « Energies renouvelables », pour la production d'énergie solaire photovoltaïque de la toiture du centre aquatique Aquanacre ;
- de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Départ de Mme Patricia ZARAGOZA-NODET et de M. Erick BLANDIN, représentants de la Communauté Urbaine de Caen la Mer et de MM. Cédric POISSON et Joël BEDIOT, respectivement représentants des Commissions Locales d'Énergie de BALLEROY-LITTRY-VILLERS et de CREULLY-DOUVRES.

Décompte des présents :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	198	101	16	117

A-7. Renouvellement du contrat de concession

Comme à plusieurs Comités syndicaux, depuis 2016, M. Jacques LELANDAIS propose de faire un point sur l'avancement des négociations locales et nationales pour le renouvellement du cahier des charges de concession, en rappelant le contexte exceptionnel dans lequel se déroule la négociation du nouveau modèle de contrat de concession.

Sur le plan de l'organisation territoriale, les grandes références dont l'origine remonte à la Révolution (la commune et le département) sont remises en question par des architectures intercommunales et régionales de plus en plus mouvantes.

Sur le plan énergétique, la lutte contre le changement climatique et la transition qu'elle impose constituent non pas une simple « évolution » mais une rupture très profonde, bouleversant les métiers, les enjeux, les contraintes.

Dans un tel contexte, l'élaboration d'un modèle contractuel ayant vocation à structurer l'activité de gestionnaire de réseau (et la fourniture d'énergie au TRV) durant de nombreuses années est nécessairement un processus difficile et long.

La négociation avec les représentants d'EDF et d'Enedis est un travail âpre, tant au niveau local, qu'au niveau national.

En transformant, dans les années 2000, l'ancien établissement public industriel et commercial EDF en société-mère de droit privé cotée en bourse, le législateur a fait le choix d'un scénario qui portait inéluctablement en germe la prégnance d'une logique financière dont les concédants constatent chaque jour les effets.

Pour y faire face, le syndicat a mis en place une organisation très spécifique et performante, pour négocier localement et apporter sa contribution aux négociations nationales.

Ces difficiles et éminemment techniques négociations demandent une très forte implication des services et des élus :

- sur le conseil de M. Bernard LEJEUNE, la commission « concession électricité » a été élargie aux membres du Bureau syndical qui souhaitent avoir un rôle actif sur ce dossier ; Ainsi, c'est la moitié du Bureau Syndical qui travaille sur ce futur contrat.
- toutes les thématiques traitées sont importantes, notamment :
 - o les redevances d'investissements versées par le concessionnaire, car il s'agit des aides financières de demain,
 - o les programmes d'investissements que le SDEC ÉNERGIE aura à copiloter avec Enedis, car une quantité importante d'ouvrages électriques devra être renouvelée d'ici une décennie,
 - o la répartition de la maîtrise d'ouvrage entre Enedis et le SDEC ÉNERGIE est un point primordial car ce dernier est attaché à prioriser certains types de travaux comme la sécurisation des réseaux fils nus et les effacements,
 - o la prise en compte du futur modèle de distribution d'électricité, qui sera nécessairement impacté par les conséquences de la Transition Énergétique.

M. le Président laisse la parole à M. Bernard LEJEUNE et Mme Sylvie DURAND pour détailler ces négociations.

M. Bernard LEJEUNE, confirme l'importance de ce renouvellement de contrat qui va engager le SDEC ÉNERGIE et les deux concessionnaires pour une période particulièrement longue. Sa durée n'est pas encore fixée mais elle pourrait aller jusqu'à 20, 25 ou 30 ans.

Une nouvelle présentation de l'état d'avancement des négociations sera proposée aux prochaines Commissions Locales d'Énergie et le Comité Syndical de décembre devra se prononcer sur le sujet.

Mme Sylvie DURAND propose aux élus de replacer ce contrat de concession dans le cadre plus large de la distribution d'électricité et de la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente.

Elle rappelle ainsi, qu'en France, la loi attribue le monopole de la distribution d'électricité à Enedis et celui de la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente à EDF. Les autorités concédantes négocient et concluent donc avec Enedis et EDF les contrats de concession sur leurs territoires.

Sur le département du Calvados, le SDEC ÉNERGIE est autorité concédante pour les communes et la Communauté Urbaine de Caen la Mer.

Le contrat de concession actuel, qui a été signé en décembre 1992 pour 25 ans, arrive à échéance le 31 décembre 2017.

Ce contrat de concession est composé d'un ensemble contractuel formé de plusieurs documents :

- la convention de concession (objet des services, durée, périmètre, clauses de revoyure ...) ;
- le cahier des charges (dispositions générales, ouvrages, patrimoine, redevances, travaux, contrôle, durée ...) auquel sont annexées :
 - une 1^{ère} annexe locale (redevances de fonctionnement R1 ou d'investissement R2, répartition de la maîtrise d'ouvrage, financements pour l'enfouissement des réseaux en raison de l'amélioration de l'environnement) ;
 - d'autres annexes plus formelles (annexion des clauses générales de vente, coût du TURPE ...) ;
 - des conventions diverses permettant de conditionner certains points, non abordés dans les autres documents.

Ces documents contractuels vont faire l'objet de négociations aux niveaux national et local.

La FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) négocie au niveau national un ensemble contractuel type depuis 2015 et le SDEC Énergie, qui a fait le choix de maintenir le mode de gestion du service le 12 décembre 2016, mène des négociations afin d'adapter ce modèle aux spécificités locales.

Mme Sylvie DURAND présente les enjeux du futur contrat qui portent essentiellement sur :

- la qualité de l'énergie et des services,
- la transition énergétique (agir sur le réseau, gagner en flexibilité, insérer les énergies renouvelables, sans dégradation de la qualité du réseau),
- le niveau d'investissement (améliorer la performance, moderniser, sécuriser, renouveler et raccorder),
- la répartition de la maîtrise d'ouvrage,
- la communication des données,
- la mise en conformité des colonnes montantes,
- les conditions de fin de contrat.

Dès le début de la négociation, chacune des parties a exprimé ses propres attentes, elles sont pour :

- Les concessionnaires :
 - de supprimer la dotation aux provisions pour renouvellement de l'énergie ;
 - de transférer les « passifs » d'un contrat à l'autre.
- La FNCCR :
 - d'augmenter le montant des redevances ;
 - de mettre en place un dispositif de gouvernance des investissements ;
 - de prendre en compte la transition énergétique.

- Le SDEC ÉNERGIE

- d'améliorer la qualité de la distribution de l'électricité au niveau, de la concession, des territoires afin de parfaire leur cohérence et, de tous les usagers ;
- d'adapter le réseau à la transition énergétique ;
- d'adapter le niveau des investissements aux besoins du réseau.

Au niveau local, les négociations ont été encadrées par un accord de méthode qui a été signé le 17 avril 2014 avec Enedis. Ce dernier a permis la mise en place de groupes de travail comme l'Equipe d'Echanges et de Propositions (LEEP), qui se réunie tous les 15 jours.

La LEEP a validé la structure d'un nouveau document : l'état des lieux qui va venir compléter l'annexe 1.

Le contrat actuel n'avait pas établi d'état des lieux permettant de préciser la nature et la composition du réseau.

L'objectif est donc d'acter le réseau au premier jour du nouveau contrat à venir, important pour la prochaine renégociation.

Les échanges actuels portent sur :

- la détermination de valeurs repères communes : élaboration du Schéma Directeur (SD) ;
- le contenu de l'annexe relative au SD et aux programmes pluriannuels d'investissement (PPI) ;
- la répartition de la maîtrise d'ouvrage.

Mme Sylvie DURAND précise les 3 composants du dispositif de gouvernance des investissements, à savoir :

- **Le Schéma Directeur (SD)**, qui fixe des ambitions et des valeurs repères, qui constituent des objectifs de qualité et de gestion patrimoniale ;
- **Les Programmes Pluriannuels d'Investissements (PPI)**, d'une durée de 4 ans. Ils ont pour objet d'atteindre les valeurs repères. Leurs objectifs sont quantifiés (linéaires HTA, BT, ... et estimation financière). Existence d'un mécanisme de séquestre.
- **Le Programme Annuel (PA)**. Chaque programme pluriannuel est décliné en programmes annuels, listant précisément les travaux à réaliser au cours de l'exercice considérée et garantissant la coordination des maîtrises d'ouvrages respectives.

Au niveau national, le 30 mai 2017, le conseil d'administration de la FNCCR a proposé un projet type de cahier des charges.

Le 30 juin, le Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE, après évaluation de l'équilibre contractuel, a conclu que cet accord ne garantissait pas suffisamment la position du syndicat et a demandé à poursuivre les négociations.

Le syndicat estime, en effet, que :

- la revalorisation des redevances est conditionnée à un contrat d'une durée longue et au maintien notamment des investissements mais également à pré existence des deux missions de service public ;
- la dotation aux PR (Provisions pour Renouvellement) est remplacée par un dispositif de gouvernance des investissements dont l'efficacité est fragile ;
- les conditions de sortie du contrat sont moins favorables ;
- la répartition de la maîtrise d'ouvrage, en principe plus avantageuse, l'est de manière limitée ;
- le traitement de la transition énergétique est sans avancée majeure ;
- l'accès aux données est toujours limité ;
- les dispositions relatives au contrôle n'ont pas été renforcées.

Dans ce contexte, le 11 aout, la FNCCR a communiqué sur la nécessité de relancer les négociations sur plusieurs items, notamment, sont à renégocier :

- La redevance R2 (élargissement à la transition énergétique) ;
- L'autoconsommation ;
- La clause de revoyure ;
- La répartition de la maîtrise d'ouvrage ;
- Les dispositions de fin de contrat, notamment en cas de fin du monopole.

Une nouvelle phase de négociations s'ouvre donc sur des dispositions importantes du contrat.

Cet état de fait pourrait permettre de rééquilibrer les dispositions contractuelles en faveur des syndicats.

La plateforme de propositions complémentaires devrait prendre en compte la possibilité pour les syndicats de rédiger localement les annexes.

A ce jour, aucune fin de négociation n'est envisageable. Le Comité Syndical du 12 décembre 2017 pourrait donc être amené à s'exprimer sur la prolongation du contrat actuel, plutôt que sur la signature d'un nouveau contrat.

M. Bruno DELIQUE rappelle l'important investissement du Président, du Vice-Président en charge de la concession électricité, des services et du Bureau Syndical dans ces phases de négociations, qui demandent beaucoup de disponibilité, notamment pour les négociations nationales organisées sur Paris.

Pour que le futur contrat de concession existe au 1^{er} janvier 2018, il faut qu'il soit ratifié par le Comité Syndical mais au préalable, que les négociations nationales, qui sont relancées, aient abouties avant fin novembre/début décembre et que les négociations locales, permettant de décliner le contrat au territoire du SDEC ÉNERGIE soient elles-mêmes abouties.

Tout est mis en œuvre, du côté du SDEC ÉNERGIE, pour tenir les délais mais il est tout de même, fort probable, qu'une prolongation du contrat actuel soit finalement proposée au Comité Syndical de décembre, pour garantir la conclusion d'un futur contrat qui réponde au mieux aux attentes de chacune des parties.

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée.

QUESTIONS-REPONSES et OBSERVATIONS :

 M. François BLIN CLE de Livarot-Orbec	Quel est l'impact financier sur le budget du changement des maîtrises d'ouvrage en fonction des communes nouvelles ?
 M. Bernard LEJEUNE Vice-Président	Il y aura certes une évolution si les communes nouvelles passent d'un statut à un autre mais la négociation sur la répartition de la maîtrise d'ouvrage n'est pas encore finalisée. Il sera possible d'y répondre lorsque la répartition sera actée entre Enedis et le syndicat.
 M. Philippe LAGALLE Vice-Président	L'impact financier est effectivement important pour le SDEC ÉNERGIE. La répartition de la maîtrise d'ouvrage est un sujet sensible, qui mérite une attention toute particulière.

B-FINANCES

B-1. Modalités de reversement de la TCCFE

M. Jacques LELANDAIS rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en particulier l'article L 5212-24, fixe les modalités de perception de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE) et que la création de communes nouvelles rend nécessaire pour le Comité Syndical de délibérer pour fixer, commune nouvelle par commune nouvelle, les règles de perception de cette taxe à mettre en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2018.

Il laisse le soin à M. Philippe LAGALLE, Vice-Président en charge de l'Administration et des Finances de présenter au Comité Syndical les délibérations concordantes à mettre en œuvre, suite aux nombreuses réunions spécifiques organisées avec les élus de chacune des communes concernées.

M. Philippe LAGALLE rappelle que les communes membres du SDEC ÉNERGIE sont réparties en trois catégories distinctes, selon les règles d'éligibilité aux aides à l'électrification rurale – FACÉ – et le niveau de perception, par le syndicat, de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité – TCCFE.

Les communes éligibles aux aides du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACÉ) doivent remplir deux conditions cumulatives : avoir moins de 2 000 habitants et être situées hors du périmètre d'une unité urbaine dont la population totale est supérieure à 5 000 habitants. Lorsque les communes répondent aux deux conditions, elles sont déclarées en régime rural, les autres communes relevant du régime urbain.

Les trois catégories de communes ainsi définies sont les suivantes :

- Les communes « A » sont les communes urbaines du Calvados qui perçoivent directement la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité ;
- Les communes « B » sont les communes urbaines du Calvados, pour lesquelles, le SDEC ÉNERGIE perçoit la TCCFE ; communes qui se répartissent en deux sous catégories :
 - Les communes B1, bénéficiant d'un reversement de la TCCFE de 50%.
 - Les communes B2, ne bénéficiant d'aucun reversement de la TCCFE par le SDEC ÉNERGIE.
- Les communes « C », dites rurales, sont celles pour lesquelles le SDEC ÉNERGIE perçoit la TCCFE sans reversement à la commune.

Au 1^{er} janvier 2017, la répartition des communes nouvelles est la suivante :

19 Communes nouvelles < 2 000 habitants	19 Communes nouvelles > 2 000 habitants
Aure sur Mer	Caumont-sur-Aure
Aurseulles	Condé-en-Normandie
Balleroy sur Drôme	Creully-sur-Seulles
Belle Vie en Auge	Isigny-sur-mer
Colomby Anguerny	Le Hom
Dialan sur Chainé	Les Monts d'Aunay
Formigny la Bataille	Livarot-Pays-d'Auge
Laize Clinchamps	Mezidon Vallée d'Auge
La Vespière Friardel	Moult-Chicheboville
Malherbe sur Ajon	Noues de Sienne
Mery-Bissières-en-Auge	Rots
Moulins en Bessin	Saint-Pierre-en-Auge
Notre Dame d'Estrées Corbon	Saline
Ponts sur Seulles	Souleuvre-en-Bocage
Seullines	Thue et Mue
Terres de Druance	Val d'Arry
Valambray	Valdallière
Val de Drôme	Valorbiquet
Val de Vie	Vire Normandie

Le Code Général des Collectivités Territoriales stipule que lorsqu'il existe un syndicat intercommunal, exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité est perçue par le syndicat en lieu et place de l'ensemble des communes :

- dont la population est inférieure ou égale à 2 000 habitants ;
- ou dans lesquelles la taxe est perçue par le syndicat au 31 décembre 2010 ;

Il est aussi précisé que le syndicat est légitime pour percevoir la totalité de la TCCFE au regard de la situation constatée de perception de cette taxe au 31 décembre 2010, selon le principe de cristallisation.

Pour les communes nouvelles de moins de 2 000 habitants, créées depuis le 1^{er} janvier 2011, le principe de cristallisation ne peut s'appliquer puisque ces communes nouvelles n'existaient pas au 31 décembre 2010.

C'est donc la règle générale qui prévaut, à savoir la perception par le syndicat de la TCCFE sur le territoire de ces communes nouvelles qui deviennent éligibles au régime d'aides des communes de catégorie C.

Pour les élus des communes nouvelles de plus de 2 000 habitants, deux réunions « d'informations générales » ont été proposées en avril 2017 et plusieurs réunions spécifiques ont été organisées avec chacune de ces communes nouvelles afin de convenir des modalités à mettre en œuvre concernant la TCCFE, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Ainsi :

- Trois communes nouvelles auront délibéré avant le 30 septembre 2017 pour percevoir et conserver la totalité de la TCCFE ; Il s'agit des communes de Condé en Normandie, Rots et Saline.
- Quatre communes nouvelles auront délibéré avant le 30 septembre 2017 pour autoriser le SDEC ÉNERGIE à percevoir directement la TCCFE et pour bénéficier d'un reversement de 50% de la TCCFE ; Il s'agit des communes de Creully-sur-Seulles, Les Monts d'Aunay, Thue et Mue et de Moulthicheboville ;
- Cinq communes nouvelles auront délibéré avant le 30 septembre 2017 pour autoriser le SDEC ÉNERGIE à percevoir directement la TCCFE et pour percevoir un montant de TCCFE 2018 en proportion équivalente à celui perçu en 2017 ; Il s'agit des communes de Mézidon Vallée d'Auge, Isigny-sur-Mer, Le Hom, Saint-Pierre-en Auge et Vire-Normandie ;
- Sept communes nouvelles auront délibéré avant le 30 septembre 2017 pour autoriser le SDEC ÉNERGIE à percevoir et conserver la totalité de la TCCFE ; Il s'agit des communes suivantes :
 - Caumont-sur-Aure
 - Livarot Pays-d'Auge
 - Noues de Sienne
 - Souleuvre-en-Bocage
 - Val d'Arry
 - Valdallière
 - Valorbiquet

Par ailleurs, la commune de Cuverville, qui, par délibération du 9 septembre 2015, avait autorisé le SDEC ÉNERGIE à percevoir et conserver la totalité de la TCCFE de son territoire, a, par délibération du 11 septembre 2017, décidé d'autoriser le SDEC ÉNERGIE à percevoir directement la TCCFE et à bénéficier d'un reversement de 50% de la TCCFE et ce, à compter du 1^{er} janvier 2018

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical de se prononcer sur ces délibérations concordantes.

→ **Délibération d'intérêt commun :**

- Décompte des votants :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	198	101	16	117

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- de percevoir, à compter du 1^{er} janvier 2018, la totalité de la TCCFE pour les nouvelles communes rurales de moins de 2 000 habitants mentionnées dans le tableau ci-dessus ;
- de fixer le coefficient multiplicateur pour ces communes à 8.5 ;
- de considérer que ces communes sont éligibles aux aides des communes de catégorie « C » ;
- de ne plus percevoir à compter du 1^{er} janvier 2018, la totalité de la TCCFE pour les nouvelles communes de Condé en Normandie, Rots et Saline et de considérer que les dites communes sont éligibles aux aides des communes de catégorie « A » ;
- de percevoir, à compter du 1^{er} janvier 2018, la totalité de la TCCFE et à reverser 50% du montant de la TCCFE pour les nouvelles communes de Creully-sur-Seulles, Les Monts d'Aunay, Thue et Mue et de Moulthicheboville et de considérer que les dites communes sont éligibles aux aides des communes de catégorie « B1 » ;

- de percevoir, à compter du 1^{er} janvier 2018, la totalité de la TCCFE et à reverser un montant de TCCFE en proportion équivalente à celui de 2017 pour les nouvelles communes de Mézidon Vallée d'Auge, Isigny-sur-Mer, Le Hom, Saint-Pierre-en Auge et Vire-Normandie et de conserver le classement de chaque commune historique comme il était en 2017 ;
- de percevoir et conserver, à compter du 1^{er} janvier 2018, la totalité de la TCCFE pour les nouvelles communes de Caumont-sur-Aure, Livarot-Pays-d'Auge, Noues de Sienne, Souleuvre-en-Bocage, Val d'Arry, Valdallière et Valorbiquet et de considérer que les dites communes sont éligibles aux aides des communes de catégorie « B2 » ;
- de fixer, pour les 16 communes nouvelles, pour lesquelles le SDEC ÉNERGIE percevra, à compter du 1^{er} janvier 2018, la TCCFE, le coefficient multiplicateur à 8.5 ;
- de percevoir, à compter du 1^{er} janvier 2018, la totalité de la TCCFE et à reverser 50% du montant de la TCCFE pour la commune urbaine de Cuverville, qui a délibéré en ce sens avant le 30 septembre 2017,
- de classer la commune de Cuverville en catégorie « B1 »,
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

B-2. Financements par Fonds de Concours

M. Jacques LELANDAIS laisse la parole à M. Philippe LAGALLE pour une présentation de la liste des projets soumis à approbation.

M. Philippe LAGALLE rappelle que, par délibération en date du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Le Comité Syndical doit se prononcer sur les 64 nouveaux projets, présentés depuis le Comité Syndical du 6 avril dernier, pour un montant total de 1 100 118,37 €.

La liste de ces projets a été adressée aux représentants du Comité Syndical, préalablement à la réunion – annexe B de la note de présentation jointe à la convocation.

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical de valider cette nouvelle liste de demandes.

→ Délibération d'intérêt commun :

- Décompte des votants :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	198	101	16	117

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- de valider cette liste de demandes ;
- de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

B-3. Clôture des régies de recettes et délégation au Bureau Syndical pour la création et la révision de régies d'avances et de recettes nécessaires au fonctionnement des services du syndicat

Le Président rappelle que le SDEC ÉNERGIE a créé trois régies de recettes au budget général, par délibérations du Comité Syndical des 24 septembre 2015 et 12 février 2016 pour les activités suivantes :

1. Les recettes liées à la recharge des véhicules électriques et hybrides,
2. L'encaissement des contributions des tiers privés pour les raccordements électriques,
3. Les remboursements de sinistres dans le cadre de l'exercice de la compétence Eclairage Public et Signalisation Lumineuse.

Ces régies, créées par le Comité syndical, ne peuvent être modifiées que par cette instance.

Pour rendre plus efficient le fonctionnement de ces trois régies, il est proposé au Comité Syndical :

1. de clôturer les trois régies existantes au 31 octobre 2017 ;
2. de valider la délégation de pouvoir au Bureau Syndical, pour la création et la révision de régies d'avances et de recettes nécessaires au fonctionnement des services du syndicat ;
3. de créer trois nouvelles au 1^{er} novembre 2017 lors du Bureau Syndical du 20 octobre 2017.

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical de se prononcer sur ces propositions.

→ Délibération d'intérêt commun :

- Décompte des votants :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	198	101	16	117

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- de clôturer les trois régies de recettes existantes au 31 octobre 2017,
- de valider une délégation de pouvoir au Bureau Syndical pour la création, les modifications et la clôture des régies de recettes, les régies d'avance et les régies d'avance et de recettes,
- d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.

C – DELEGATIONS

C-1. Actualisation des commissions CAO, CDSP et CCSPL

M. le Président expose que M. Sébastien LECLERC, Vice-Président du SDEC ÉNERGIE, récemment élu député de la 3^{ème} circonscription du Calvados, a décidé de renoncer à l'ensemble de ses fonctions au sein du SDEC ÉNERGIE, en application de l'article LO. 151 du Code électoral, qui stipule que le mandat de député est incompatible avec les fonctions de président et de vice-présidents d'un syndicat mixte.

M. Sébastien LECLERC étant membre des Commissions d'Appel d'Offres (CAO), de Délégation de Services Publics (CDSP) et Constitutive des Services Publics Locaux (CCSPL) du SDEC ÉNERGIE, celles-ci doivent être remaniées.

Conformément à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et au décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics pour la CAO, dont la règle est applicable à la CSDP et la CCSPL, il doit être pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission par le suppléant inscrit dans la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste.

Ces trois commissions seront ainsi constituées :

o **Commission d'Appel d'Offres - CAO**

Membres Titulaires	Membres Suppléants
<p>Président : Jacques LELANDAIS</p> <p>Henri GIRARD Philippe LAGALLE Bernard LEJEUNE Alain LIARD François BLIN</p>	<p>Jean-Luc GUILLOUARD Gérard MANACH Jacques ROYER Jacques TALBOT</p>

o **Commission de Délégation des Services Publics - CDSP**

Membres Titulaires	Membres Suppléants
<p>Président : Jacques LELANDAIS</p> <p>François BLIN Catherine GOURNEY-LECONTE Bernard LEJEUNE Cédric POISSON Claude CHESNEL</p>	<p>Henri GIRARD Nicolas JOYAU Philippe LAGALLE</p>

o **Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**

Pour cette commission, mise en place par le Comité Syndical du 9 mars 2017 et outre le fait que M. Claude CHESNEL, 1^{er} suppléant, devient membre titulaire à la place de M. Sébastien LECLERC, le Président propose au Comité Syndical d'actualiser la liste des représentants des associations locales.

En effet, par courrier en date du 16 mai 2017, la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie a communiqué au syndicat l'identité de son représentant.

Entités	Membres Titulaires	Membres Suppléants	
SDEC ÉNERGIE	<p>Président : Jacques LELANDAIS François BLIN Catherine GOURNEY-LECONTE Bernard LEJEUNE Cédric POISSON Claude CHESNEL</p>	<p>Henri GIRARD Philippe LAGALLE Mireille DUFOUR</p>	
Associations Locales	Union Départementale de la CLCV du Calvados	Pierre VILAIN, Président	Moïse RENIER, Trésorier
	Fédération Départementale Familles Rurales du Calvados	Jean Louis LHOTELLIER, Trésorier	Benoît PÉPIN, Directeur
	Union Fédérale des consommateurs Que Choisir	Jean DUMORTIER	Claude BERGER-FREMY
	Groupement Régional des Associations de protection de l'Environnement	Michel HORN, Président	Brahim BOUFRUO, Vice-Président
	CCI Caen Normandie	Fabienne NICOLLE	

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il soumet ces propositions d'actualisation à l'approbation du Comité Syndical

→ Délibération d'intérêt commun :

- Décompte des votants :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	198	101	16	117

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- de valider l'actualisation de la composition des commissions du SDEC ÉNERGIE (CAO/CDSP/CCSPL), telle que proposée ci-dessus ;
- de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Départ de M. Robert MICHEL, représentant de la Communauté Urbaine de Caen la Mer, de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et de MM. François BLIN, Hubert DELALANDE et Jean ERNATUS, respectivement représentants des Commissions Locales d'Energie de VASSY-VIRE-ST SEVER, LIVAROT-ORBEC, CREULLY-DOUVRES et de la SUISSE-NORMANDE.

Les pouvoirs de M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et de M. Jacques ROYER à M. François BLIN deviennent caducs.

Décompte des présents :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	198	96	14	110

Le quorum n'étant plus atteint, le Président propose que les derniers sujets, inscrits à l'ordre du jour, soient présentés au prochain Comité Syndical du 12 décembre 2017.

Le Comité Syndical valide cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jacques LELANDAIS remercie les représentants présents pour leur contribution et pour leur attention et lève la séance à 16h20.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,



M. Jacques LELANDAIS



M. Alain LIARD